

SÉANCE DU COMITE SYNDICAL DU 28 MARS 2024

2024-046 ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS : EMBELLISSEMENT DES POSTES DE TRANSFORMATION HTA/BT

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi vingt-huit mars, le Comité de Territoire d'énergie Loire-Atlantique (TE44), dûment convoqué à cet effet par courriel du vingt-deux mars deux mille vingt-quatre, s'est réuni au siège social du syndicat, salle Faucon, sous la présidence de M. Raymond CHARBONNIER, Président en exercice.

Secrétaire de séance : Philippe CAILLON

Collège électoral	Délégué titulaire	Présent	Absent excusé	Pouvoir	Délégué suppléant	Présent	Absent excusé
Presqu'île de Guérande	DUNET Frédéric		x	Dominique DAVID	BRION Gérard		
	LAPADU-HARGUES Denis	x			LE HENO Fabienne		
Région Nazairienne et de l'Estuaire	ALLANIC Jean-Paul	x			MAHÉ Nicolas		
	MOESSARD Régis		x		PINSON Marc		
Estuaire et Sillon	TAILLANDIER Yves	x			CORBEL Patrick		
Pays de Redon	BOYERE Florian		x	Philippe CAILLON	GALAOUIC Robin		
Erdre et Gesvres	LEFEUVRE Sylvain		x		Poste vacant		
	GUILLEMIN Laurence		x	Jean-Pierre BELLEIL	LAUNAY Hélène		
Pays d'Ancenis	BELLEIL Jean-Pierre	x			LEPICIER Luc		
	RABERGEAU Henri	x			PERRION Maurice		
Région de Nozay	POSSOZ Jean-Pierre	x			CRUAUD Jérôme		
Région de Blain	CAILLON Philippe	x			BLANCHARD Francis		
Pornic Agglo - Pays de Retz	LÉAUTÉ Gaëtan	x			DIERICX Brigitte		
	DUGABELLE Denis	x			RIPOCHE Jacques		
Sud Estuaire	CHARBONNIER Raymond	x			RICOUL Gildas		
Pontchâteau et Saint Gildas des Bois	JOUNY Philippe		x		POILVÉ Stéphane		
Sèvre et Loire	BARAUD Joël		x	Patrick BERTIN	BATARD Christian		
	PAILLARD Pascal	x			BOITEAU Jean		
Grand Lieu	BERTIN Patrick	x			Poste vacant		
Clisson, Sèvre et Maine Agglo	MEYER Didier		x	Raymond CHARBONNIER	CONFOLANT André		
	CHAMBRAGNE Sébastien	x			GUILOIS Emilie		
Châteaubriant-Derval	DAVID Dominique	x			Poste vacant		
	GEFFRAY Dominique		x		DESCARPENTRIES Sylvain		
Sud Retz Atlantique	ROBIN Laurent		x		PELTIER Laëtitia		

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de Territoire d'énergie de Loire-Atlantique (TE44), notamment son article 3,

Vu la délibération n° 2023-32 du Comité syndical en date du 30 mars 2023 relative à l'approbation du contrat de concession pour le service public de développement et de l'exploitation du réseau public de distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés de vente entre TE44 et Enedis/EDF,

Vu le contrat de concession pour le service public du développement et de l'exploitation du réseau public de distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés de vente, signé entre TE44 et Enedis/EDF en date du 1^{er} juin 2023,

Vu la convention cadre de partenariat entre TE44 et Enedis en date du 1^{er} juin 2023,

Vu le règlement d'attribution des subventions relative à l'embellissement d'un poste de distribution publique d'électricité,

Considérant que dans le cadre de la concession relative à la distribution publique d'électricité, TE44 est propriétaire des postes de transformation HTA/BT situés sur son territoire et Enedis est exploitant de ces ouvrages,

Considérant que TE44 et ENEDIS ont expérimenté en 2022 et 2023 un partenariat visant à favoriser l'embellissement et l'intégration des postes électriques dans l'environnement à travers des projets portant une dimension pédagogique centrée sur l'énergie à destination de la jeunesse,

Considérant que TE44 et Enedis ont, depuis le 1^{er} janvier 2024, conclu une convention cadre de partenariat pour une durée de 5 ans dont les objectifs poursuivis sont articulés avec les axes prioritaires du projet de mandat : confiance, équité, sobriété et stratégie,

Considérant que la convention de partenariat est dotée financièrement par Enedis pour permettre la réalisation des actions communes conduites par TE44 et Enedis,

Considérant que TE44 et Enedis, souhaitant, à la suite de l'expérimentation, prolonger cette action promouvant l'embellissement des postes électriques dans la durée, l'ont inscrit dans la convention cadre de partenariat mise en œuvre au titre de l'action n° 3,

Considérant qu'Enedis s'engage à contribuer financièrement à cette action n° 3,

Considérant qu'à la suite d'un appel à projets auprès des collectivités adhérentes suivi d'un jury composé de représentants de TE44 et ENEDIS, une trentaine de candidatures a été reçue,

Considérant que les critères de sélection sont les suivants :

- qualité du dossier et de la proposition pédagogique ;
- insertion du poste / visibilité/dégradations ;
- intérêt/motivation ;
- équilibre territorial entre secteurs.

Considérant que les communes portant les projets lauréats sont : Issé, Vair sur Loire, Vallons de l'Erdre, Grandchamp des Fontaines, Plessé, La Chapelle Launay, Saint Colomban, Le Loroux-Bottereau, St Hilaire de Clisson, Besné, Donges, et Guérande,

Considérant que les communes restent seules responsables du déroulement des opérations ainsi que des choix et décisions artistiques de décoration faits sur les postes,

Considérant que TE44 attribuera une subvention correspondant à 80 % du coût de la valorisation d'un poste avec un montant maximal de 700 euros par poste.

Après en avoir délibéré, le Comité décide, à l'unanimité :

- D'attribuer une subvention correspondant à 80% du coût de la valorisation d'un poste avec un montant maximal de 700 euros par poste, dans le cadre du projet d'embellissement de poste de transformations, sous réserve des crédits inscrits au budget, aux collectivités sélectionnées et définies ci-avant ;
- D'inscrire au budget principal le montant global des subventions allouées, soit au global de 8 400€,
- D'autoriser M. le Président à signer l'ensemble des actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délégués en exercice : 24
Présents : 14
Pouvoirs : 5
Votants : 19
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0
Publication effectuée le : 02/04/2024

Le Président,
Raymond CHARBONNIER